



BAREME DES HONORAIRES TRANSACTION

Applicable à partir du 1 Janvier 2026



Honoraires à la charge du vendeur (1) ou de l'acheteur portant sur des immeubles à usage d'habitation et sur les terrains à bâtir (Tva à 20% non comprise), hors immobilier d'entreprise ou commerces et droit au bail.

Jusqu'à	119 000 €	Forfait 10 000 euros TTC
De	120 000 € à 150 000 €	7 % HT soit 8,4 TTC
De	151 000 € à 299 000 €	6 % HT soit 7,2 TTC
De	300 000 € à 999 000 €	5 % HT soit 6 TTC
Plus de	1 000 000 €	4 % HT soit 4,8 TTC
Avis de valeur oral		Gratuit
Avis de valeur écrit		200 HT soit 240 TTC
Viager		voir barème ci-dessus

BAREME DES HONORAIRES TRANSACTION DE RECHERCHE

Applicable à partir du 1 Janvier 2025

Forfait jusqu'à	299 000 €	Forfait 5 000 euros HT soit 6 000 TTC
De	300 000 € à 400 000 €	2,5 % HT soit 3 TTC
Plus de	400 000 €	2 % HT soit 2,4 TTC

Etant précisé que le barème d'honoraires affiché mentionne les tarifs maximums pratiqués par VR CONSULTANT en application de l'arrêté du 26 janvier 2022 modifiant l'arrêté du 10 janvier 2017 relatif à l'information des consommateurs par les professionnels intervenant dans une transaction.

En cas d'Inter-cabinet, nos honoraires ne dépasseront pas les valeurs exprimées au présent barème ainsi que la valeur indiquée sur le mandat de vente et/ou de recherche consenti par le mandant.

Document d'information non contractuel. Conditions modifiables sans préavis.

(1) Excepté les successions, les mandats à la charge acheteur et les cas de surendettement du vendeur pour lesquels le mandant peut opter pour les honoraires « charge acquéreur ».

CONDITIONS GÉNÉRALES

1. VR CONSULTANT et son agent commercial mandataire ne perçoivent aucun fond, titre, effet ou valeur de la part de ses clients à la réservation.

2. Nos tarifs sont rédigés hors taxes + taux de TVA en vigueur.

3. L'agent commercial mandataire de VR CONSULTANT n'est pas habilité à rédiger un avant contrat, un compromis de vente, un bail de location ou un état des lieux. De tels documents engageant les parties peuvent être rédigés par un notaire, un huissier ou un avocat.

4. Nos honoraires sont exprimés en euros TTC et sont dus : Pour une vente immobilière à la conclusion de l'acte authentique de vente chez le notaire le jour même.

5. Nos honoraires sont directement payés à VR CONSULTANT par le donneur d'ordre ou le Mandant prévu au contrat de mandat ou sur l'avant contrat contre remise d'une facture d'honoraires libellée au débiteur.